

Le 23 juin 2022

Objet: Prise de position - Rupture de stock pour l'insuline lispro Admelog<sup>MD</sup> en fiole de 10 ml

Le Conseil Professionnel de Diabète Québec a été mis au courant d'une situation inacceptable concernant l'accessibilité à l'insuline pour les Québécois. Depuis le 14 juin, l'insuline lispro Admelog<sup>MC</sup> en fiole de 10ml est en rupture de stock et cela perdurera vraisemblablement jusqu'en septembre 2022.

Admelog<sup>MC</sup> est une insuline biosimilaire pour l'insuline lispro dont le produit de référence est Humalog<sup>MC</sup>. L'insuline Humalog<sup>MC</sup> en fiole de 10ml est encore disponible, mais depuis le 13 avril 2022, tous les patients recevant ce traitement devaient avoir fait la transition vers le biosimilaire Admelog<sup>MC</sup>, car la RAMQ et l'immense majorité des assurances privées ne couvre plus cette insuline sauf pour quelques exceptions<sup>12</sup>. Comme l'insuline lispro de référence (Humalog<sup>MC</sup>) n'est plus couverte par le régime public et que l'insuline lispro biosimilaire (Admelog<sup>MC</sup>) est en rupture de stock, les patients devront déboursier la totalité du coût de leur insuline lispro, ou se tourner vers d'autres insulines couvertes. Cela perturbera leur traitement et sollicitera inutilement des professionnels de la santé qui devront prescrire et ajuster ces traitements alternatifs temporaires.

Considérant que l'insuline est un produit vital pour les personnes vivant avec le diabète de type 1 et aussi utilisée par de nombreuses personnes qui vivent avec le diabète de type 2 ou le diabète de grossesse, le CPDQ est d'avis que c'est une situation qui aurait dû être prévue dans le plan de transition vers les médicaments biosimilaires. Par conséquent, la RAMQ doit lever les restrictions entourant la couverture du régime public d'assurance médicaments pour l'insuline lispro Humalog<sup>MC</sup> durant la pénurie du biosimilaire Admelog<sup>MC</sup>.

---

<sup>1</sup> Infolettre RAMQ mars

2021 : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2021/info333-20.pdf>

<sup>2</sup> Infolettre RAMQ juin 2021 :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2021/info109-21.pdf>

Il est aussi à noter que l'ajout par la RAMQ, le 26 mai dernier, d'une exception pour la couverture d'assurance du Humalog<sup>MC</sup>, pour certains utilisateurs de pompes à insuline<sup>3</sup>, ne règle pas le problème, car tous les patients devaient déjà avoir changé leur prescription pour l'Admelog<sup>MC</sup> à cette date. Des démarches de modification de leur insuline auprès de leur professionnel de la santé seront donc encore à recommencer.

Une levée rapide des restrictions pour la durée de la rupture de stock est indispensable pour éviter du stress et des situations qui exposent les patients à des situations qui peuvent conduire à des risques vitaux.



Dr Rémi Rabasa-Lhoret  
Président du Conseil professionnel de Diabète Québec

---

<sup>3</sup> Infolettre mai 2022 :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2022/info052-22.pdf>